

Coin de l'Ouvrier

L'organisation professionnelle

COURS DONNÉ PAR MGR L.-A. PÂQUET
A LA SEMAINE SOCIALE DE QUÉBEC

NOUS VIVONS des jours d'épreuves, d'angoisses et de menaces. L'horizon social est chargé de nuages. Les foules s'agitent. La tempête gronde. Des visions sinistres traversent le regard.

Hier, des haines de races non encore éteintes, des conflits d'intérêts non encore apaisés, mettaient aux prises les plus puissantes nations du globe. Aujourd'hui, des luttes fratricides, allumées par la convoitise, l'envie, l'irréligion, déchirent le sein de chaque peuple. Du puits de l'abîme émanent d'inférieures théories qui empoisonnent les âmes. L'autorité, la hiérarchie, le devoir, le droit, la justice, la charité, la liberté, toutes ces choses augustes dont est faite la gloire supérieure des nations, ont perdu leur sens naturel dans l'esprit des générations que l'erreur a séduites. Sous les plis de bannières où l'on a rayé cyniquement le nom de Dieu, des masses d'hommes s'organisent comme pour livrer à l'ordre public, fondé par la nature elle-même, et consacré par la religion des siècles, un suprême et victorieux assaut.(1)

Nous sommes en face d'une crise sociale formidable, la plus grave peut-être et la plus terrible de toutes celles qui ont assombri l'histoire de l'humanité chrétienne. Selon le langage de Benoît XV, "elle menace déjà d'aboutir à une catastrophe universelle".(2). Les esprits que ce présage inquiète, que cette perspective épouvante, cherchent les meilleurs moyens de sauver la société. Les catholiques, surtout, se groupent anxieux au pied des vieilles forteresses. Ils en dressent ça et là de nouvelles. L'union

des forces, l'organisation de la profession, basée sur les préceptes et les directions du Christianisme, leur apparaît, dans toutes les sphères, comme un facteur de justice et comme un garant de paix.

Sont-ils dans le vrai ?

Quelles sont les raisons qui justifient l'organisation professionnelle(3) en général, et l'organisation du travail en particulier ?

De quels principes les organismes sociaux et économiques, pour être légitimes, doivent-ils s'inspirer, et dans quelle limites faut-il qu'ils se renferment ?

Quels avantages pour la société, et pour les classes populaires, pouvons-nous raisonnablement en attendre ?

Telles sont les questions qui se posent naturellement devant nous, et auxquelles on nous a prié de répondre. La tâche n'est pas sans écueils. D'accord sur diverses données, les sociologues catholiques ne tirent pas tous, des principes reconnus, les mêmes conséquences. Ils ne font pas tous certaines réserves obligées, certaines distinctions nécessaires. Et, s'il en est parmi eux qui se montrent trop hésitants dans l'accomplissement d'une œuvre à laquelle l'Église, par ses voix les plus hautes, les convie, il y en a d'autres dont le verbe hardi et le zèle impatient sont parfois taxés de témérité.

Heureux le navire qui, quoique ballotté par une mer houleuse, trace toujours, sans dévier, son droit sillage !

Nous voudrions, hors de tout parti pris, et dans la mesure de nos humbles efforts, dégager de la parole des Papes et des enseignements de la philosophie sur l'union professionnelle et l'association syndicale, la pure doctrine chrétienne, celle qui mérite notre entière adhésion, et sur laquelle nos regards, dans les incertitudes de l'heure actuelle, doivent se tenir constamment fixés.

(1) Voir "Documentation catholique" (18-25 déc. 1920), pp. 569 et suiv.

(2) Encycl. *Sacra propediem*, 6 janv. 1921.

(3) Sous ce terme générique, l'usage distingue les "syndicats" ou associations particulières, les "unions" ou fédérations de syndicats, les "corporations" dans lesquelles la profession est tout entière représentée.